



Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture
et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIÈRE
Sections départementales de l'Académie
de **CLERMONT FERRAND**

CLERMONT le 18 octobre 2020

C'est avec horreur que la Fédération de l'Enseignement de l'académie de CLERMONT FERRAND a appris vendredi l'assassinat de notre collègue, **Samuel Paty**, professeur d'histoire-géographie au sein du collège Bois d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines.

Nous condamnons ce crime odieux et apportons tout notre soutien à sa famille, à ses proches, à ses collègues, ainsi qu'aux élèves de l'établissement.

Nous nous tenons également aux côtés de tous les personnels, choqués par cet acte de barbarie.

Dans toute son atrocité, la mort de Samuel Paty nous rappelle que les personnels de l'Education nationale sont de plus en plus exposés aux dangers qui traversent la société. Trop souvent, nombre de nos collègues se retrouvent isolés face à des pressions et à des menaces extérieures à l'école.

C'est la raison pour laquelle la fédération Force Ouvrière de l'Enseignement demande que l'administration, à tous les niveaux, appuie de manière systématique les demandes de protection fonctionnelle sollicitées par les agents. **Il revient à l'employeur de tout mettre en oeuvre pour protéger et soutenir ses personnels.**

Dans un contexte où les libertés individuelles sont chaque jour un peu plus remises en cause, Force Ouvrière réaffirme son attachement inconditionnel à la liberté de conscience et à la liberté d'expression, ainsi que bien entendu à la liberté syndicale.

A travers l'hommage que nous rendons aujourd'hui à notre collègue, c'est l'école de la République et l'instruction publique, fondées sur la transmission des connaissances, que nous défendons.

Ce combat, c'est celui de la laïcité et des Lumières contre le dogme et l'obscurantisme.

La fédération Force Ouvrière de l'Enseignement sera donc extrêmement vigilante contre toute instrumentalisation du crime épouvantable dont Samuel Paty a été la victime.

Elle réaffirme la place indispensable de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pilier de la République, que le président de la République entend aujourd'hui réviser au nom de la lutte contre les « *séparatismes* ».